



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2026 - 06 - 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 2 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Thierry BIRON, Justine BLOND, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Antoine GASNET, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Nathalie BUCHOU, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Jean-Pierre STEPHANO, Evelyne CHAUVEL, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Patricia ROUVREAU, Bernard BESSONNET, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Bérangère GARRAUD, Marine BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Dominique BRET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Bernard BESSONNET à Marie-Thérèse BONNEAU / Hervé BESSONNET à Claire TURMEL / Kathia VIEL à Nathalie BUCHOU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Sébastien MURZEAU à Evelyne CHAUVEL / Pascale MOREAU à Marie-Christine RENOU / Matthieu GAUVRIT à Raphaël FARTURA.

Maryse AUGUIN est désigné secrétaire de séance.

Partenariat culturel avec l'Orchestre National
des Pays de la Loire

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est compétent aux termes de ses statuts pour assurer l'exploitation et l'entretien de la salle de spectacles La Balise qu'il a édifiée en 2019-2020. Pour ce faire et dans le cadre de sa politique culturelle, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération propose chaque année une saison culturelle pluridisciplinaire au sein de la salle de spectacles afin de faire connaître et rendre accessible au plus grand nombre toutes les facettes qui composent le spectacle vivant.

L'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) est un acteur culturel majeur de la région et partage cet objectif de mettre en lumière de manière vivante le répertoire de la musique symphonique. De nombreuses actions ont ainsi d'ores et déjà été menées de façon conjointe lors des saisons culturelles précédentes : orchestre au cœur des écoles, programmation de concerts, actions culturelles...

Au regard de ces objectifs et d'un intérêt commun, il est proposé de renouveler le partenariat triennal entre la Communauté d'Agglomération et l'ONPL selon les modalités suivantes :

À partir de la saison 26-27 et jusqu'à la saison 28-29, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération s'engage à programmer 3 concerts ou plus proposés par l'ONPL sur l'ensemble de la période. En contrepartie, l'ONPL s'engage à appliquer une réduction tarifaire de 20 % sur les tarifs de cession des spectacles et, lorsque ce sera possible, à mettre en place des actions culturelles autour de l'accompagnement des concerts (répétitions ouvertes, master class...).

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 1°, L.5216-1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 juin 2026,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en place d'un partenariat entre le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et l'Orchestre National des Pays de la Loire ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'ONPL pour une durée de trois ans.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Maryse AUGUIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 15 JUIL. 2026

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 15 JUIL. 2026

Givrand, le 13 juillet 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.